



Agro-Marketing Suisse AMS est l'association des organisations sectorielles agricoles suisses. Elle promeut les ventes des denrées alimentaires indigènes par des informations et un marketing appropriés. Afin de démarquer clairement les produits agricoles suisses des produits étrangers, elle a lancé la marque de garantie SUISSE GARANTIE.

AMS Agro-Marketing Suisse
Brunnmatstrasse 21
3007 Berne
Téléphone 031 359 59 59
Fax 031 381 11 88
info@suissegarantie.ch
www.suissegarantie.ch
www.agromarketingsuisse.ch

2004

SUISSE GARANTIE: l'indication de provenance des produits agricoles suisses



Fruits, baies & Cie

Fruits et produits à base de fruits: production professionnelle



La Suisse est un véritable eldorado fruitier: pommes, poires, cerises, pruneaux, fraises, framboises, mûres, abricots et tant d'autres encore trouvent dans notre pays des conditions idéales de croissance. Les cultures fruitières sont toutefois très délicates et exigeantes en main-d'œuvre, ce qui explique qu'elles soient réservées aux spécialistes et aux professionnels. Près de 3 000 producteurs cultivent des fruits sur 6 600 hectares et des baies sur 640 hectares. 2,6 millions d'arbres à haute tige fournissent la matière première pour fabriquer du jus de pomme, des eaux-de-vie, des conserves de fruits et divers autres produits à base de fruits. Les fruits indigènes sont produits dans le respect de l'environnement. De plus, comme les distances de transport sont courtes, ils sont vendus immédiatement après la cueillette.

Les fruits sont un élément important d'une alimentation saine. Pauvres en calories, ils fournissent des vitamines, des substances minérales et des fibres alimentaires. Diverses études ont montré qu'une consommation régulière de fruits contribue à réduire le risque de maladies cardiovasculaires et de cancer.

La certification SUISSE GARANTIE recouvre l'entier de la filière fruits et produits à base de fruits, de la production au point de vente, en passant par la transformation. En regroupant la filière dans un système global d'assurance de la qualité et de contrôle, la marque garantit non seulement une traçabilité sans faille des produits, mais donne, de plus, des gages de sécurité en matière de provenance et de qualité des produits qu'elle distingue.

SUISSE GARANTIE: sécurité maximale



Les fruits: un contrôle strict depuis de nombreuses années

Les producteurs de fruits suisses ont été parmi les premiers à privilégier une production intégrée et respectueuse de l'environnement. Ils observent en permanence l'évolution des maladies et des ravageurs et n'utilisent des produits phytosanitaires que lorsqu'un certain seuil de tolérance est atteint. Les méthodes alternatives à la lutte chimique sont privilégiées. Si l'utilisation de produits chimiques est néanmoins inévitable, on n'utilise que des substances rapidement biodégradables, sans résidus toxiques, et ne présentant aucun danger pour les consommateurs, le personnel et la faune.

Les exigences de SUISSE GARANTIE vont au-delà des directives de la production intégrée. Outre les dispositions légales, les produits portant la marque SUISSE GARANTIE doivent remplir certaines exigences supplémentaires et leur traçabilité doit être garantie. Des contrôles réguliers de la qualité et des résidus garantissent que toutes les exploitations arboricoles et que toutes les entreprises de transformation respectent les dispositions. SUISSE GARANTIE remplace l'ancien label PI pour l'arboriculture.



**SUISSE GARANTIE:
des exigences particulièrement élevées**

Les fruits et les produits à base de fruits portant la marque SUISSE GARANTIE remplissent les exigences suivantes:

Production suisse

La marque SUISSE GARANTIE distingue exclusivement les fruits frais provenant d'entreprises au bénéfice d'un certificat délivré par un organisme de certification accrédité. Les exploitations ou entreprises sises au Liechtenstein, dans la zone franche de Genève et les zones frontalières faisant l'objet d'un traité, sont considérées comme suisses, pour autant qu'elles remplissent les mêmes exigences que les producteurs suisses et qu'elles soient soumises aux mêmes

contrôles. L'utilisation d'ingrédients importés pour la fabrication de spécialités n'est autorisée que si ces additifs remplissent des exigences très claires et s'ils ne sont pas disponibles en quantité suffisante ou dans la qualité requise en Suisse. Leur quantité totale ne doit pas dépasser 10 pour cent et leur provenance doit être clairement déclarée sur l'emballage du produit. Soulignons que l'utilisation d'ingrédients provenant de l'étranger exige une autorisation spéciale de la part d'Agro-Marketing Suisse AMS.

Production respectueuse de l'environnement

Les exploitations arboricoles doivent respecter les dispositions de la Confédération concernant les prestations écologiques requises (PER) et remplir les sévères exigences de la production fruitière intégrée.

Pas de génie génétique

La marque SUISSE GARANTIE distingue uniquement des denrées alimentaires fabriquées sans l'aide du génie génétique. En effet, les plantes et les additifs contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM) sont interdits.

Pas d'additifs controversés

Même si leur utilisation soit autorisée en vertu de la législation internationale, divers additifs controversés sont interdits dans la fabrication des produits à base de fruits portant la marque SUISSE GARANTIE. Les produits à base de fruits sont donc des produits entièrement naturels.



SUISSE GARANTIE

en un clin d'œil



Les produits portant la marque SUISSE GARANTIE doivent

- être fabriqués et transformés en Suisse (y compris la Principauté du Liechtenstein, la zone franche de Genève et les zones frontalières faisant l'objet d'un traité);
- être exempts de plantes et d'animaux génétiquement modifiés;
- provenir d'exploitations respectueuses de l'environnement.

Les produits portant la marque SUISSE GARANTIE

- sont soumis à un contrôle strict tout au long de la filière.

La marque SUISSE GARANTIE

- est soutenue par l'agriculture Suisse;
- renforce la confiance dans les denrées alimentaires suisses;
- est gage d'une sécurité maximale pour les consommateurs.

Fruit-Union Suisse (FUS), une des organisations à l'origine de l'indication de provenance SUISSE GARANTIE, est une interprofession privée regroupant les producteurs et les transformateurs de fruits. Elle défend les intérêts de la branche vis-à-vis des autorités, de l'économie, des consommateurs et de l'opinion publique.

Fruit-Union Suisse
Baarerstrasse 88
Case postale 2559
6302 Zoug
Téléphone 041 728 68 68
Fax 041 728 68 00
sov@swissfruit.ch
www.swissfruit.ch



Schweizerischer Obstverband
Fruit-Union Suisse
Associazione Svizzera Frutta